

LE PETIT TESSELLOIS



TESSEL



Bulletin Municipal de TESSEL

Janvier 2016

LE MOT DU MAIRE



Chers Tesselloises, Chers Tessellois,

En ce début de nouvelle année,
je vous adresse au nom de tout le Conseil Municipal
tous nos meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour vous
et tous les êtres qui vous sont chers.



L'année 2015 a été riche en événements de tout ordre tristes ou joyeux, locaux, nationaux ou internationaux. De près ou de loin, nous avons tous été touchés. A noter que notre commune a également été marquée cette fin d'année par le départ en retraite de notre secrétaire Mme ACHARD au service de la commune depuis une trentaine d'années.

L'année 2016 permettra la poursuite des projets entamés en 2015 : sécurisation de la voirie, travaux sur le réseau électrique....

Je vous invite à parcourir ce bulletin dans lequel vous retrouverez la rétrospective des événements ayant marqué notre commune en 2015, tant au niveau des manifestations que des différents travaux réalisés. Vous y trouverez également les projets 2016.

Belle et heureuse année 2016 à tous.



Alain PAYSANT, Maire



BUDGET 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
C011	Charges à caractère général	168 347.00 €	C002	Résultat reporté (2014)	158 552.99 €
C012	Charges de personnel	26 486.00 €	C70	Produits des services	669.01 €
C014	Atténuation de produits	3 025.00 €	C73	Impôts et taxes	9 042.00 €
C023	Virement à la section d'investissement	1 874.00 €	C74	Dotations et participation	46 660.00 €
C042	Dotation aux amortissements	1 717.00 €	C75	Autres produits de gestion (locations)	10 360.00 €
C65	Autres charges de gestion courante	20 495.00 €			
C66	Charges financières	3 265.00 €			
C67	Charges exceptionnelles	75.00 €			
	TOTAL	225 284.00 €		TOTAL	225 284.00 €



INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
C16	Emprunts	3 087.00 €	C001	Résultat reporté	5 205.83 €
C21	Immobilisations corporelles (horloge & frigidaire)	2 896.00 €	C021	virement de la section de fonctionnement	1 874.00 €
C23	Immobilisations en cours (travaux)	20 868.00 €	C040	Opérations d'ordre (amortissements)	1 717.00 €
			C10	Dotations (FCTVA et TA)	14 727.17 €
			C13	Subventions (Parlementaire)	2 727.00 €
			C16	Dépôts et cautions	600.00 €
	TOTAL	26 851.00 €		TOTAL	26 851.00 €

✚ L'ETAT CIVIL 2015



- Hugo B. le 1^{er} Janvier
- Paul G. le 4 Avril,
- Miia R. le 25 Juin,
- Paola P. le 21 Décembre,



- DESPRES Odile et Etienne DUMAS, le 6 Novembre



- Henri L. le 5 Janvier
- Martine D. le 4 Février,
- Marie P. le 18 Octobre,
- Renée G. le 11 Octobre.

✚ LES REALISATIONS 2015

- Diagnostic du réseau électrique réalisé gratuitement par le SDEC ENERGIE, Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, en vue de répondre aux besoins de développement de la commune (*outil d'aide à la décision, à l'élaboration des documents d'urbanisme..*) et de déterminer l'état et la capacité du réseau. Cette étude a permis de mettre en évidence un poste de transformation en surcharge sur Rauray mais aussi de localiser des fils dits « nus » (*ligne 4 fils*) à remplacer par des fils torsadés plus résistants aux intempéries (*secteur Calvaire, clos de la rue de Bayeux.....*)
- Busage au niveau du Marais dans le cadre de futures constructions,
- Etude de sécurisation de la voirie par un cabinet d'étude (*proposition d'aménagement des carrefours par l'implantation de panneaux divers ou signalisation au sol..*).

✚ Commémorations des 08/05/1945, 11/11/1918 & de la libération de Tessel



Afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France lors des conflits des 1^{ère} et 2^{ème} guerres mondiales mais aussi aux 4^{ème}/7^{ème} Royal Dragoon Guards et aux derniers vétérans, des commémorations ont eu lieu les 8 mai, 7 juin et 11 novembre derniers au monument aux morts en présence de la section cantonale des anciens combattants de Tilly sur Seulles et de nos amis anglais.

✚ Les projets 2016

➤ Suite au diagnostic électrique :

- *Renforcement du réseau à « Rauray » par le remplacement du poste de transformation existant (0 € de participation communale),*
- *Effacement du réseau « Rauray » en même temps que le renforcement cité ci-dessus (participation communale à hauteur de 82 000 € maxi),*
- *Suppression des fils nus au Calvaire - du Calvaire à la Pépinerie (0 € de participation communale). Le secteur du Clos de la rue de Bayeux était prévu mais ne sera pas réalisé faute d'accord de tous les riverains,*



➤ Aménagement des carrefours considérés comme dangereux suite à l'étude menée en fin d'année dernière.

✚ AGENDA



- **15/01 à 18h30** : Vœux du Maire à la salle des fêtes,
- **21/01 à 20h00** : Infos aides financières « assainissement »,
- **29/01 à 18h30** : Départ en retraite de la secrétaire de mairie de Vendes-Tessel et Juvigny, Mme ACHARD, à la salle des fêtes de Vendes,
- **12/03** : Loto organisé par le comité des fêtes,
- **26/06** : Méchoui organisé par le comité,
- **10/07 à 11h00** : Messe de la St Germain à Tessel (+ pain béni),
- **28/08** : concours de Pétanque (comité),
- **27/11** : bourse aux jouets et puériculture (comité)
- **18/12** : arbre de Noël (comité)

VENEZ NOMBREUX !!!

✚ LE COMITE DES FETES

Comme tous les ans, les membres du comité se sont démenés dans le but d'animer la commune et de rassembler les habitants de Tessel : Loto, Méchoui, concours de Pétanque.



Les bénéfices de ces manifestations ont pour habitude d'être investis dans le traditionnel arbre de Noël. Toutefois, nous regrettons qu'il n'ait pas eu lieu en 2015 du fait d'un manque de participation aux manifestations citées ci-dessus.

Espérons qu'il revoit le jour en 2016



Si vous souhaitez participer à la vie associative de la commune, vous serez les bienvenus en rejoignant l'association.

Pour tout renseignement, appelez le 02.31.08.22.96.

✚ LE CLUB « L'AGE D'OR DES 3 VILLAGES : Tessel–Vendes-Juvigny

Le Club compte environ 30 adhérents qui se réunissent le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14H30 à 18H00 de février à juin à salle des fêtes de Tessel et de Juillet à Décembre à celle de Vendes (*sauf en janvier où ils vont au restaurant et en août pour cause de vacances*).

Pendant ces réunions, les jeux et activités **sont** au gré de chacun.

☐ **En 2015**, le club a organisé :

- 1 thé dansant à Cheux,
- 2 marches de la forme sur Lingèvres,
- 1 voyage de 3 jours en Septembre « les Trésors de la Côte d'Opale avec 33p,
- 1 journée « Vendanges » le 7 Octobre à Chalonnnes sur Loire (47 personnes)

Le club a également participé à une réunion sur la sécurité routière à Verson.



Le tout dans une ambiance très gaie et chaleureuse

❑ Programme 2016 :

- **14 Février** : Thé dansant à Cheux avec Stéphane FAUNY,
- **10 Mai et 14 Juin** : Marches de la Forme,
- **8-9 et 10 Septembre** : Voyage « les Parcs » avec la 1ère journée à la Planète Sauvage (grand parc animalier avec animaux en liberté) et les 2^{ème} et 3^{ème} journées au Puy du Fou avec la Cinescène.
- **Début octobre** : journée au Cabaret

Il est possible à toutes personnes de s'inscrire pour les voyages et les randonnées même si elles ne sont pas adhérentes à l'association.

Le club invite les personnes ne connaissant l'association à venir les rejoindre un après-midi afin de faire connaissance et peut-être participer à la vie du club par la suite.

Renseignements auprès de Mme LECOQ de Vendes, Présidente, et de Mme ST MARTIN Micheline et M. RIVIERE Daniel de TESSEL.

✚ ASSAINISSEMENT – « SPANC »



Suite au passage du cabinet d'étude, les installations « non conformes » considérées dangereuses pour l'environnement et les personnes peuvent bénéficier d'aides de la part de l'Agence de l'Eau.

Un dossier est à retirer auprès de la commune ou au niveau du SPANC (communauté de communes du Val de Seulles à Tilly).

Un prêt à taux « 0 » peut aussi être accordé par les banques sous certaines conditions ou par le Conseil Départemental pour les travaux de remise en état.

Pour en savoir plus sur les aides financières, RDV le 21/01/2016 à 20H00 à la salle des fêtes de Tessel

✚ LES DECHETS « GUIDE DU TRI »

Dans le conteneur, le bac ou le sac jaune	Dans le conteneur vert	Dans le composteur	A la poubelle
<p>PLASTIQUE, PAPIER, CARTON</p>			
<p>Bouteilles et flacons en plastique avec bouchons</p> <p>Briques alimentaires, cartons</p> <p>Métal</p> <p>Journaux, magazines, prospectus et enveloppes</p> <p>Evitez l'ajouter vos emballages !</p>	<p>Bouteilles</p> <p>Bocaux et pots</p> <p>Sont exclus la vaisselle, les pots de fleur, les ampoules, les miroirs et les vitres.</p>	<p>Herbes arrachées, feuilles et plantes fanées, brindilles, pailles...</p> <p>Le marc de café, le thé, les infusions, les cendres, la sciure, les épiluchures...</p>	<p>Sacs et films plastique, barquettes polystyrène, petits emballages (yaourts, pots de crème...)</p> <p>Articles d'hygiène, papiers et cartons souillés et gras, bris de vaisselle de porcelaine et de faïence.</p>

Collecte des bacs noirs et jaunes sur TESSEL : tous les mercredis matin.

Ramassage décalé d'une journée lors des jours fériés.

Si vous possédez un ancien bac noir, vous pouvez vous en servir pour les déchets recyclables (jaunes), en plus du bac noir distribué par le SMISMB. Des étiquettes sont à votre disposition en mairie pour les identifier.

❑ Que faire quand je suis sans électricité ?

- 1) Si j'ai emménagé récemment, je vérifie que je dispose d'un contrat d'énergie électrique enregistré auprès d'un fournisseur,
- 2) Je vérifie si mon disjoncteur principal est enclenché,
- 3) Je vérifie dans la rue auprès de mes voisins s'ils sont également privés d'électricité

En cas de panne sur le réseau, je
contacte le Centre D'assistance
ERDF : 09 726 750 14

❑ Attention aux démarches frauduleuses

La Délégation Territoriale ERDF Calvados vous informe qu'elle n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes...) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou de production.

Exemples de démarchages frauduleux : *vérification de compteur, proposition d'un compteur Linky, facturation de prestations par de faux élagueurs,...*

❑ Elagage, travaux à proximité d'une ligne

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique peuvent dans certains cas devenir dangereuses : le contact avec les lignes peut provoquer des incendies, entraîner des coupures d'électricité ou des chutes de câbles.

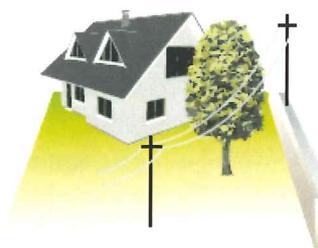


- Qui est en charge de réaliser les travaux d'élagage ?

Dans toutes les situations, ERDF assure les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des deux cas suivants :



Cas n°1 : L'arbre est situé sur le domaine privé et la ligne sur le domaine public. Il revient au propriétaire de réaliser les travaux d'élagage.

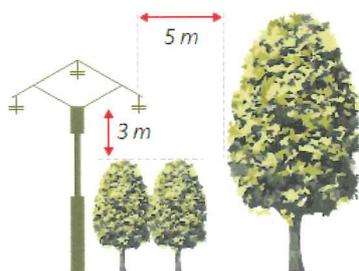


Cas n°2 : Un arbre a été planté dans la zone de déboisement après la construction de la ligne (arbre et ligne sur domaine privé). Il revient au propriétaire de réaliser les travaux d'élagage.

- Quelles sont les distances d'élagage à respecter ?

Distance minimale fixée par la norme NFC 11-201.

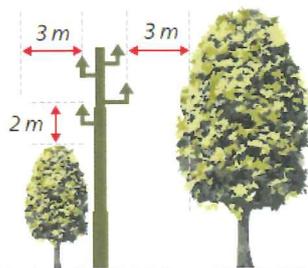
Lignes Moyenne Tension (15/20000 Volts)



Distance réduite à 4 m pour les lignes posées sur des isolateurs rigides



Lignes Basse Tension (410 Volts)



Distance réduite à 2 m pour les lignes situées en agglomération

- Quels sont les Droits et Devoirs d'ERDF et des propriétaires ?



ERDF

Droits

- De « couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, ou leur chutes occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ». ⁽¹⁾

Devoirs

- De respecter les distances minimales de sécurité. ⁽²⁾
- De réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté par ERDF devra lui aussi informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.



PROPRIÉTAIRE

Droits

- De réaliser à sa demande les travaux lui-même, à condition d'en avertir préalablement ERDF afin que les instructions et conseils utiles pour réaliser ses travaux en sécurité lui soient donnés (Déclaration de travaux nécessaire).

Devoirs

- De laisser l'accès à la zone d'élagage. ⁽³⁾
- De veiller à élaguer les arbres situés sur son domaine privé dont les branches approchent les lignes situées en domaine public (Déclaration de travaux nécessaire).
- De respecter les distances minimales de sécurité. ⁽²⁾

⁽¹⁾ Extrait de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906.

⁽²⁾ Devant être maintenues en permanence entre les conducteurs nus, les pièces sous tension et les arbres (Arrêté Interministériel du 17/05 2001).

⁽³⁾ Les arbres situés dans une zone de servitude lui appartiennent, puisqu'une servitude ne le prive pas de son droit de propriété.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le service dépannage d'ERDF au

09 726 750 14

(24h/24, 7j/7, Appel gratuit).

LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

La TNT HD arrive le 5 avril. Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, voici le mode d'emploi pour capter vos chaînes avec une meilleure qualité de son et d'image.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, faites le test pour savoir si vous devez vous équiper.



Affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche.



Le logo «ARTE HD» apparaît sur la chaîne 7 ou la chaîne 57. Votre télé est compatible avec la TNT HD. Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.



Le logo «ARTE HD» n'apparaît ni sur la chaîne 7 ni sur la chaîne 57. Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD. Il n'est pas nécessaire de la changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€).

**NE TARDEZ PAS À VOUS ÉQUIPER !
SINON VOUS NE RECEVREZ PLUS LA
TÉLÉVISION APRÈS LE 5 AVRIL.**



N'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

Autres modes de réception de votre télé :



Câble/Satellite
Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.



Box ADSL/Fibre
Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre télé pourra recevoir la TNT HD.



ÉTAPE 2

LE 5 AVRIL

Pour recevoir la TNT HD, faites une recherche et mémorisation de vos chaînes.

Vous avez une télé compatible TNT HD.

Allumez votre télé. Utilisez ensuite la télécommande de votre télé.

Vous avez une télé reliée à un adaptateur TNT HD.

Allumez votre télé et votre adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de votre adaptateur.

- Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande.
- Sélectionnez **INSTALLATION/RÉGLAGE/RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement. Si le menu propose : « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation ».
- Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**. Si, au cours de l'une de ces étapes, un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 ».
- Appuyez sur **OK**, patientez quelques minutes et **C'EST FAIT!**

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur recevoirlatnt.fr ou appeler le **0970 818 818** (appel non surtaxé).

LES COMMUNES « NOUVELLES »

Conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, complétée par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, une commune nouvelle peut être créée en lieu et place de plusieurs communes. Elle est issue du regroupement soit de communes contiguës, soit d'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre entier qui souhaiterait se transformer en commune nouvelle.

Seule la commune nouvelle a la qualité de collectivité territoriale ; des incitations financières sont prévues par la loi afin de favoriser le regroupement de communes.

Dans le Département du Calvados, 16 communes nouvelles ont déjà vu le jour : Notre Dame d'Estrées-Corbon, Colomby-Anguerny, Valdallière, Condé-en-Normandie, Souleuvre-en-Bocage, Valorbiquet, Noyers-Missy, Malherbe-sur-Ajon, Seulline, Le Hom, La Vespière-Friardel, Rots, Val-De-Vie, Balleroy-sur-Drôme, Livarot-Pays-d'Auge et Vire-Normandie.

D'autres projets devraient voir le jour en 2016.

■ DEPART EN RETRAITE DE NOTRE SECRETARE, Mme ACHARD

Au service des communes de TESSEL, VENDES et JUVIGNY / SEULLES depuis le 1^{er} septembre 1983, l'heure de la retraite a sonné pour notre secrétaire de mairie Mme ACHARD.

Nous la remercions vivement pour son engagement et sa grande disponibilité. Nous vous invitons à venir fêter son départ le 29 janvier prochain à 18H30 à la salle des fêtes de Vendes.

Les horaires d'ouverture de notre mairie risquent d'être modifiés en conséquence en 2016. Une note d'information vous sera communiquée ultérieurement.

■ LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Se renseigner auprès de la mairie ou de Monsieur le Maire.